

Communiqué de presse du 11 février 2011

Le Comité de la Charte agréé l'association Plan France

1

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé le 10 février son agrément à Plan France. Tout comme les 66 organisations déjà agréées, Plan France s'engage à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

Pour consulter la liste des 67 organisations qui sont agréées :
www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

Plan France

Plan France est une ONG de développement international centrée sur l'enfant.

Le parrainage d'enfant est le fondement de son action : pour PLAN, mettre les enfants et leurs droits au cœur de ses actions est la façon la plus efficace de leur garantir un avenir.

C'est ce qui est appelé le développement communautaire centré sur l'enfant.

Dans chacun des 48 pays en développement où PLAN intervient, sont mis en œuvre des programmes dans cinq domaines : la santé, l'éducation, l'habitat et l'environnement, l'amélioration des ressources et la protection de l'enfant.

Sur le terrain, tous les projets sont mis en place selon des principes complémentaires :

- **La participation des enfants et des communautés** à leur propre développement et par le partenariat avec les autorités locales : ne pas faire « à la place » mais « faire avec, accompagner ».
- **La promotion des droits de l'enfant.**
- **L'égalité des droits entre les filles et les garçons** : les jeunes filles restent les principales victimes de la pauvreté dans les pays en développement.
- **La réduction des risques** liés aux catastrophes afin de pouvoir en limiter l'impact sur les populations les plus vulnérables.

Plan France s'appuie sur le réseau de Plan International et mutualise ses activités avec 19 autres bureaux donateurs en Europe, les Amériques et en Asie.

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :

2



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C
01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com